

31 août 2018

Chers parents,

En scolarisant votre (vos) enfant(s) à l'école SAINT PATRICK, établissement d'enseignement catholique, vous vous êtes engagés à acquitter les coûts liés à leur scolarité.

Rappel des coûts à la charge des familles:

- **Participation familiale** : 1 fois par mois au début du mois pendant 10 mois.

- 1 enfant : 37 €
- 2 enfants : 55 €
- 3 enfants : 72 €
- 4 enfants et plus : 89 €

Attention, dès le 2^{ème} mois de retard, vous serez convoqués par Mme GUY, afin de gérer la situation.

- **Fournitures scolaires** :

- Maternelle : 47 €
- Élémentaire : 52 €

Ces frais sont **obligatoires** et sont à régler dès la semaine de la rentrée. Assurez-vous que votre enfant possède tout son matériel pour la rentrée et **vérifiez-le régulièrement** tout au long de l'année.

- **Cantine**

- Carnet de 10 tickets : 48 €
- Repas occasionnel : 5,50 €

Attention, le non règlement des tickets de cantine entrainera la radiation automatique de la cantine. La cantine est un service extérieur payant non obligatoire.

- **Etude**

- 2 € de l'heure avec un maximum de 15 € pour le mois.

L'étude a lieu tous les soirs de 16 h 30 à 17 h 30, elle est assurée par Laury. Le règlement s'effectue en **début de mois** pour les élèves qui restent tous les soirs, et pour les occasionnels, venir avec les 2 €.

- **Garderie**

- 0,30 € par $\frac{1}{4}$ d'heure. Tout $\frac{1}{4}$ d'heure entamé est dû.

La garderie est assurée matin et soir par Marie-Noëlle, elle a lieu dans la classe de Mme FOURNIER. Merci d'acheter les carnets de 10 (soit 3 €) avant de laisser vos enfants en garderie.

Madame, Monsieur parents de en classe de ont bien pris connaissance des obligations financières qui leur incombent et bien pris note des tarifs pour l'année scolaire 2018/2019.

Date : / 2018

Signature des parents :

.....